

L'EMANCIPATEUR

SYNDICAT CGT DU VAR DES RETRAITÉS ET ANCIENS SALARIÉS
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Mensuel n° 384 - Octobre 2021

édito

Les retraités, comme les actifs, se sont mobilisés sur leurs revendications lors des 1er et 5 octobre 2021. Soyons conscients que ce succès, relatif, doit nous conforter à amplifier le mouvement et dans un premier temps en échangeant entre-nous.

Le 1er octobre, il y a eu 135 rassemblements dans 88 départements, avec comme mot d'ordre : augmentation des pensions, retour à une Sécurité sociale de haut niveau en revenant sur l'ordonnance du 4 octobre 1945 tout en l'améliorant, retour à des services publics de proximité et de qualité.

Cette mobilisation s'est tenue au moment où une nouvelle fois, la sous indexation des retraites complémentaires a été actée par une minorité de syndicats et par le patronat lors de la dernière négociation. La CGT a décidé de faire un recours juridique à cet avenant.

Cela s'inscrit aussi dans les annonces faites en matière de Sécurité sociale avec la brûlante question de « la perte d'autonomie. »

Cette stupide volonté de la loi du 6 août 2020 qui a acté la création d'une 5ème branche de la Sécu en plus des branches maladies, vieillesse et famille.

Notons que les 9 organisations de retraités appellent à un rassemblement national à Paris, le 2 décembre.

L'UCR/CGT engage une campagne sur le niveau et la revalorisation des pensions. Cela comporte bien sûr l'augmentation des minimas sociaux et celle du Smic.

La dernière période a été émaillée par la montée brutale des prix du gaz naturel, de l'électricité, des carburants. La libéralisation du secteur de l'énergie et les privatisations sont les conséquences de la dégradation du droit à l'énergie pour tous.

Ces questions et bien d'autres seront débattues au 50ème congrès fédéral de fin novembre.

Nous voyons l'importance de développer notre syndicalisme retraité.

Michel Camatte
Secrétaire Général

sommaire

- Edito **1**
- Le Service de Santé des Armées
- Avec la CGT... **2**
- Tous et toutes à Paris **3**
- Hommage à Clément Jehan
- Agenda et activités du syndicat **4**
- Amiante : une victoire



Le Service de Santé des Armées sous la menace...

Comme l'ensemble du système de santé public, le Service de Santé des Armées, auquel en tant que retraités nous sommes très attachés, subit depuis plusieurs décennies les conséquences des politiques successives de démantèlement et de casse et la crise sanitaire n'a malheureusement pas inversé la tendance.

Les moyens matériels et humains sont toujours insuffisants, les fermetures de services, de lits se poursuivent comme avant et comme si de rien n'était. Dans ce contexte déjà très compliqué, vient en plus se rajouter l'exode des médecins militaires vers le secteur privé qui risque, s'il se poursuit, de précipiter le SSA vers une fin inexorable. D'ores et déjà, trois HIA sont en train de sombrer au nom de l'objectif de marchandisation de la santé orchestré par le ministère des armées, de ne laisser comme mission au SSA que le soutien des forces et

livrer le reste en pâture aux établissements privés. Or, si le SSA n'a pas vocation à palier le manque de structures de soins dans l'hexagone, les événements des dernières années (attentats, pandémie...) ont démontré si besoin était, son utilité incontournable pour l'ensemble de la population de notre pays.

Pour la CGT, cette descente aux enfers programmée pour le SSA n'est pas inéluctable pour peu qu'une mobilisation massive impose au gouvernement de lui redonner des moyens à la hauteur de ses missions, avec une feuille de route ambitieuse pour couvrir tout le territoire national de son expertise.

Cela passe par des embauches, des réouvertures de lits, la reconnaissance de tous ses personnels et des déroulements de carrières attractifs.

Alors, ne laissons pas démanteler ce fleuron de notre système de santé et ses hôpitaux militaires ! Il faut réagir sans attendre pour empêcher le gouvernement d'aller au bout de ses objectifs liquidateurs.

Michel RENOUF



**Un service de santé des
armées pour tous :
une nécessité dès aujourd'hui !**

Avec la CGT : TVA à 0% sur les tarifs de l'énergie, baisse des taxes, création des EPIC EDF et GDF

30 %, c'est le poids des taxes qui alourdissent le coût des factures d'électricité et du gaz des ménages, et la dépense annuelle en énergie se monte de 1500 euros à 1800 euros. Et 67,44 % sur le litre de gazole, 68,40 % sur le litre de sans plomb.

En quelques mois, les tarifs ont enregistré des hausses astronomiques, et la descente aux enfers va se poursuivre en 2022, avec de nouvelles hausses annoncées. S'ajoutent les augmentations des prix des carburants, prix soumis à des taxes colossales, comme la TICPE à 60,79 centimes sur litre de gazole

et à 69,02 centimes sur litre de sans plomb, la TVA à 20 % sur le litre, et la taxe carbone de 12 centimes sur le litre de gazole et 10 centimes sur le litre de sans plomb. Augmentations des prix des carburants qui avec celles de l'énergie – produits de première nécessité comme les denrées alimentaires – plombent gravement le pouvoir

d'achat des familles populaires. Avec la TVA à 20 % sur les consommations, l'Etat prélève aussi sans scrupule une TVA à 20 % sur toutes les taxes additionnelles appliquées à l'électricité et au gaz, et à chaque hausse des tarifs de l'énergie il se repaît de plus de ressources pour le budget de la nation, ressources orientées pour

augmenter les profits des entreprises et les dividendes des actionnaires.

Depuis l'ouverture à la concurrence d'EDF en 2007, la facture de l'électricité a bondi de 22 %, et depuis la privatisation de GDF en 2004 le prix du gaz a augmenté de 75,7 % (hors inflation).

Les françaises et les français - comme les entreprises - paient cash l'ouverture à la néfaste « concurrence libre et non faussée » imposée par l'Union Européenne, que les gouvernements successifs de droite et socialiste ont appliqué avec zèle, et que Macron poursuit depuis 5 ans.

Les bricolages du gouvernement - un cautère sur une jambe de bois - ne sont pas de nature à répondre aux besoins de l'ensemble de la population, et seront sans réel effet sur les prix, puisque les hausses de l'énergie ponctuellement bloquées seront payées au printemps 2022 !

Et les prix insupportables resteront toujours à un très haut niveau jusqu'à cette date.

Les propositions fortes et immédiatement réalisables de la CGT appellent un soutien actif des victimes de la politique libérale du gouvernement toute tournée vers les profits des distributeurs : la TVA à 0% sur les consommations, la baisse des autres taxes, un mix énergétique équilibré bas carbone, piloté par deux entreprises publiques, avec un tarif régulé, ce qui passe par la création de deux Etablissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) pour l'électricité et le gaz, condition pour extraire ces deux énergies des marchés financiers internationaux.

Il s'agit tout simplement d'enlever des mains de la finance ces biens de la nation et du peuple.

Claude BOUY

Dans le prolongement des 1er et 5 octobre, amplifions la riposte...

Tous et toutes à Paris, dans l'unité, le 2 décembre !

Le 1er octobre, des milliers de retraités se sont à nouveau mobilisés et rassemblés dans l'unité pour exiger l'augmentation des pensions de retraite, le maintien et l'amélioration de la protection sociale et des services publics mais aussi pour exiger l'abandon de la réforme Macron de notre système de retraite.

Le 5 octobre, en convergence interprofessionnelle avec les actifs et toujours dans l'unité, les retraités étaient à nouveau dans la rue pour faire entendre leurs exigences sociales face à ce gouvernement qui reste sourd aux revendications.

Les 7 et 14 octobre, les organisations syndicales et associatives de retraités du « groupe des 9 » se sont réunies afin d'analyser ces deux journées d'actions et de définir les prolongements à y donner. A partir du nombre d'initiatives, de manifestations et de rassemblements organisés et des milliers de manifestants recensés un constat positif a été dressé et la nécessité de poursuivre et d'amplifier les mobilisations a été exprimé unanimement.

Sur proposition de l'UCR/CGT, le « Groupe des 9 » a donc décidé d'appeler les retraités à participer massivement à une puissante manifestation unitaire à PARIS le jeudi 2 décembre 2021.

La détermination à agir des retraités est intacte. Cette grande initiative nationale nous permettra de porter nos revendications de classe au plus haut niveau. Nous ne lâcherons rien sur l'augmentation des pensions de base et complémentaire et leur indexation sur l'évolution des salaires, nous ne lâcherons pas sur la défense de nos systèmes de retraite et de santé portés par une sécurité sociale financée par les cotisations sociales, nous ne lâcherons rien sur la défense et le développement de nos services publics de proximité, nous ne lâcherons pas non plus sur la défense de nos libertés individuelles et collectives.

Les aspects pratiques (modalités, inscriptions...) de ce déplacement de lutte à Paris, seront précisés prochainement, mais sans attendre, **cochons cette date du 2 décembre sur nos agendas !!!**

Michel RENOUF



A Toulon, les retraités dans la rue le 1er octobre

Hommage à Clément Jehan



C'est avec stupeur et tristesse que nous avons appris la disparition subite et inattendue de notre camarade Clément Jehan.

Clément était issu de l'EFT (promotion SNA Emeraude 1995/1997). Affecté en premier lieu

aux sous-marins avant de suivre le cours pyrotechnique il n'aura pas tardé à prendre des responsabilités syndicales.

Membre du CEF et Délégué Fédéral Régional, il était par ailleurs invité permanent du bureau CGT de l'Arsenal. Aussi impliqué dans l'interprofessionnel il s'occupait de la formation syndicale sur l'UL de Brignoles. Il avait prévu de réintégrer le travail en Novembre et reprendre la section syndicale du SIMU. Il n'en aura pas eu le temps. Sa disparition subite étant survenue entre deux sessions du congrès de l'AIA-CP auquel il assistait.

Très impliqué syndicalement, Clément était un garçon affable et souriant, toujours prêt à rendre service. C'est avec plaisir que nous l'avons reçu récemment pour participer aux travaux de notre CE en tant qu'invité du syndicat des actifs de l'Arsenal.

Clément était âgé de 41 ans, il laisse une épouse avec deux enfants en bas âge.

Agenda et activités du syndicat

- **Vendredi 1er octobre** : mobilisation et action des 9 syndicats de retraités et associations

- **Mardi 5 octobre** : manifestation interprofessionnelle à l'appel de la CGT- FO- Solidaires- FSU

- **Jeudi 7 octobre** : CE avec point orga. 355 FNI -4 (5 continuités syndicales et 5 adhésions), compte rendu congrès de l'UL La Seyne : 35 délégués dont 6 de notre syndicat, 3 interventions de notre syndicat, Jéjou Jean-Marie élu à la CE.

- **Compte rendu AIA Cuers** : 43 délégués dont 6 de notre syndicat, 25 interventions sur revendications locale. Siryl Agostino élu secrétaire général. Congrès entaché par le décès de Jehan Clément (voir article ci-dessus)

- **Propositions pour la Commission Exécutive Fédérale** de Camatte Michel et Canestrelli Michel (adoptées par la CE).

- **Congrès UL Toulon** 21 et 22 octobre : délégation Berni Paul, Césana Daniel, Glemet Alain, Kaspereck Jean-Pierre.

Amiante : une victoire pour l'indemnisation des victimes

L'unité paye : fusion Oniam-Fiva le gouvernement a reculé. Dans un communiqué, l'association de défense des victimes de maladies professionnelles (Adevimap), dans une bataille menée de longue haleine limitant les conditions d'indemnisation des victimes de la fibre tueuse.

Le fond d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva) est financé par des cotisations salariales que doivent encore respecter les employeurs. Par contre, l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des affections nosocomiales (Odiam), est lui un fond plus général, essentiellement financé par des assurances privées et obligeant ses bénéficiaires à des dé-

marches d'indemnisation bien plus longues. Demandeur de ce projet de fusion, le gouvernement Macron vient donc de faire marche arrière devant les multiples levées de boucliers.

L'annonce a été faite à l'issue d'une audience avec le ministre de la santé Olivier Véran. « Ils se sont engagés à ce que le projet ne soit pas dans la loi de finances, qu'il n'y ait pas d'amendement dans la loi de financement de la Sécurité sociale et que le groupe parlementaire majoritaire ne discuterait pas d'amendement à venir » saluait Christine De Félice, présidente de l'Adevimap.

On est tranquille jusqu'aux prochaines élections mais il faut rester vigilants pour la suite.